

Hériter ou léguer ses biens : recourir à son conseiller en gestion de patrimoine pour protéger son patrimoine et l'harmonie familiale

Lévis, le 16 octobre 2015 – Alors que les Québécois estiment qu'ils recevront en moyenne près de 150 000 \$ en héritage, ils prévoient laisser environ 220 000 \$ à leurs proches. Pourtant, seulement 54 % des Québécois affirment avoir un testament. Voilà ce que relève un sondage réalisé en 2015 par Desjardins Gestion de patrimoine.

« Le testament est la clé dans le cadre du transfert de patrimoine, mais sa rédaction doit être précédée d'une analyse de la situation financière au décès. Si les montants en cause pour les héritiers ou les légataires sont importants, ils pourraient être grandement amputés au décès si une stratégie fiscale et financière n'a pas été mise en place, explique Angela Iermieri, porte-parole et planificatrice financière pour Desjardins Gestion de patrimoine. Le conseiller en gestion de patrimoine utilise le plan financier afin de faire une analyse personnalisée et de développer un plan d'action qui permet d'élaborer des stratégies, tant en matière d'investissement, de protection que de solutions fiscales pour préserver le capital légué ou hérité. Une succession bien planifiée permet non seulement d'optimiser le transfert des avoirs qu'on a mis toute une vie à accumuler, mais également d'offrir paix et harmonie à nos proches. »

Le sondage révèle que 77 % des répondants estiment très important ou assez important de laisser un héritage à leurs proches. Les héritiers désignés par les répondants sont d'abord leurs enfants (85 %) puis leur conjoint (63 %).

« En plus de l'expertise des conseillers Desjardins, nos membres ont accès à des services complémentaires pour les accompagner dans leur planification. Le [Service d'Assistance succession de Desjardins](#) permet d'obtenir gratuitement de l'information juridique relativement à la planification, la liquidation et la gestion d'une succession. Aussi, la Fondation Desjardins simplifie le legs philanthropique en offrant les [Fonds de dotation Desjardins](#) qui permettent de soutenir une cause tout en profitant des avantages fiscaux liés aux dons », de conclure Mme Iermieri.

À propos du sondage SOM sur la fiscalité

Le sondage en ligne a été réalisé entre le 16 et le 22 janvier 2015 par la firme de recherche SOM auprès de 2 046 internautes adultes québécois. Marge d'erreur maximale de $\pm 1,3$ %, 19 fois sur 20.

À propos du Mouvement Desjardins

Le [Mouvement Desjardins](#) est le premier groupe financier coopératif au Canada et le cinquième au monde, avec un actif de près de 251 milliards de dollars. Il figure parmi les 50 employeurs de choix au Canada selon le palmarès établi par Aon Hewitt. Pour répondre aux besoins diversifiés de ses membres et clients, particuliers comme entreprises, sa gamme complète de produits et de services est offerte par son vaste réseau de points de service, ses plateformes virtuelles et ses filiales présentes à l'échelle canadienne. Considéré comme l'institution bancaire la plus solide en Amérique du Nord par l'agence d'information financière *Bloomberg*, Desjardins affiche des ratios de capital et des [cotes de crédit](#) parmi les meilleurs de l'industrie.

- 30 -

Renseignements (à l'intention des journalistes uniquement) :

Richard Lacasse

Relations publiques, Mouvement Desjardins

418 835-8444 ou 1 866 835-8444, poste 3163

media@desjardins.com